

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON
Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



SIECEUTOM

REÇU EN PREFECTURE

le 11/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 00472-20251208-DEL25_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2025

Nombre de Délégués en exercice.....	24
Nombre de Délégués Titulaires présents.....	2
Nombre de Délégués Suppléants Présents.....	1
Nombre de Délégués votant.....	3

2ème réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 2 décembre 2025, le Comité syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité syndical peut délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq et le 8 décembre à 17 heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de la Mairie de Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Christian MOUNIER, Président du SIECEUTOM**.

Membres présents :

- **Titulaires** : MM. Christian MOUNIER et Roland CARLIER
- **Suppléant** : M. Jean-Paul VILMER

Absents excusés : MM. Philippe BATOUX, Jean-Pierre PETTAVINO, André ROUSSET, Franck AIMADIEU, Etienne KLEIN, Michel RAOUX, Jean-Claude DOSSETTO, Marc JAUBERT, Lionel GOMEZ, Patrice LEBLOND, Philippe ROUX, Pierre LORIEDO, Robert TCHOBDRONOVITCH, Jean-Louis ROBERT, Mmes Sabine PLANELLE, Nicole GIRARD, Sylvie GREGOIRE, Karine MOURET, Amélie JEAN, Laurence CHABAUD GEVA, Laure ARNAUD et Séverine MAUGAN-CURNIER

Secrétaire de Séance : M. Roland CARLIER

N°25-19

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS - EXERCICE 2025

Vu l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 27/03/2025 approuvant le budget 2025 du SIECEUTOM ;

Considérant qu'afin de pouvoir disposer d'un état patrimonial au plus juste par rapport à la réalité, le bien inventorié N°MAT-2024-1 (achat d'un antivirus) nécessite un changement d'imputation au 041 ;

Considérant que pour réaliser cette opération, il est nécessaire d'ouvrir des crédits au chapitre 041 (opération d'ordre au sein de la section) en dépenses et en recettes pour un montant global de 324€ ;

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité

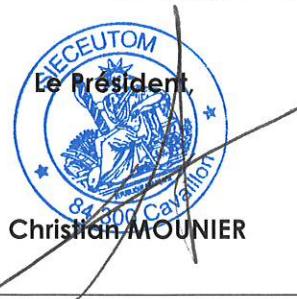
D'APPROUVER la décision modificative de crédits suivante :

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 041 (compte 21838)	324 €	Chapitre 041 (compte 21831)	324 €

D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations



Le secrétaire de séance


Roland CARLIER

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de
sa transmission en Préfecture le : **11 DEC. 2025**

Et de sa publication le : **11 DEC. 2025**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.tanimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.